

2014-10-14

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal; de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14^e jour du mois d'octobre 2014 à 19h30 à la salle du conseil située au 996, rue du Centenaire, Namur, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Lorne Graham, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Josée Dupuis, conseillère #6

Conseillère absente :

Marianne Labelle, conseillère #4

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Dardel. La directrice générale et secrétaire trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2014-10-14-01 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 septembre 2014
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 26 septembre 2014
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturel
 - 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication
 - 5.6 Rapport du comité du service incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Appui commun des municipalités de la MRC Papineau à la revendication de la *loi sur les ingénieurs du Québec*
 - 6.2 Nomination d'un représentant pour la Corporation des Transports Adaptés Collectif de Papineau 2015
 - 6.3 Avis de motion concernant le projet de règlement 174
 - 6.4 Entériner l'achat de gravier pour la réparation des routes
 - 6.5 Entériner le choix du soumissionnaire pour la réparation d'asphalte dans la rue de la Forge
 - 6.6 Demande de don pour le dépouillement de l'arbre de Noël
 - 6.7 Recyclage – modification des levées
 - 6.8 Appui bureau de poste
 - 6.9 Achat de sel à déglçage
 - 6.10 Mise en commun des SSI du Nord de la Petite Nation
 - 6.11 Formation du directeur incendie
 - 6.12 Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole
- 7.0 Finances
 - 7.1 Rapport des heures cumulées
 - 7.2 Activités financières
 - 7.3 Approbation des comptes fournisseurs au 30 septembre 2014
- 8.0 Seconde période de l'assistance
- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Revue de presse – De la visite de Namur ... à Namur
 - 10.2 Revue de presse – Municipalité de Boileau
 - 10.3 Aide mémoire sport et loisirs – programme d'aide 2014-2015
 - 10.4 Tourisme Outaouais
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Adoption des procès verbaux

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 septembre 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2014;

R2014-10-14-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 26 septembre 2014

ATTENDU que la directrice générale a déposé le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2014;

R2014-10-14-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 26 septembre 2014 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de l'assistance

5.0 Informations aux membres du conseil

- 5.1 Rapport du comité de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de la cueillette des ordures et des matières recyclables a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, sports et socio culturelle a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif/ressources humaines/politique familiale/communication a été déposé
- 5.6 Rapport du comité du service incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 Appui commun des municipalités de la MRC Papineau à la revendication de la Loi sur les ingénieurs du Québec

CONSIDÉRANT que la loi sur les ingénieurs date de 1964;

CONSIDÉRANT que les dernières modifications concernant l'article deux (2) de ladite loi date de 1973;

CONSIDÉRANT que le cout maximal de 3000.00 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructure, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973;

CONSIDÉRANT que les couts, aujourd'hui, reliés à l'entretien des infrastructures routières ou autres (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau, etc.) sont la plupart du temps plus de 3000.00 \$ pour chaque travail effectué;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien régulier, de réparation ou de remplacement d'équipements sont effectués dans la majorité de ce cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, et ce, dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT les couts supplémentaires reliés au service d'ingénierie pour les municipalités;

R2014-10-14-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

DE demander au gouvernement du Québec de modifier la loi sur les ingénieurs du Québec de façon à tenir compte des réalités des municipalités d'aujourd'hui;

ET QUE les membres du conseil demandent l'appui de la MRC Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec;

ET QUE ladite résolution régionale soit également acheminée au gouvernement du Québec et différentes associations telles l'UMQ et la FQM

Adopté à l'unanimité

6.2 Nomination d'un représentant pour la corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau 2015

ATTENDU que la corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau de confirmer par voie de résolution la personne responsable qui sera porteur du dossier;

R2014-10-14-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE monsieur Pierre Boivin de la municipalité du Lac des Plages soit nommée représentant de pour ce dossier ci-haut mentionné.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme

6.3 Avis de motion concernant le projet de règlement 174

R2014-10-14-06

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Martin Meilleur qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 98-126 relativement à l'ajout d'un article dans la section 9.4 concernant les affiches, enseignes et panneaux-réclame.

En conformité avec l'article 445 du Code municipal, je demande dispense de la lecture du règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Entériner l'achat de gravier pour la réparation des routes

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour 75 voyages de gravier 0-¾ livré:

- | | | |
|----|------------------------|---|
| 1. | Trudeau excavation : | Prix de la tonne métrique : 13.83 \$ (taxes en sus) |
| 2. | Exc. Jacques Lirette : | Prix de la tonne métrique : 13.35 \$ (taxes en sus) |
| 3. | RB Gauthier inc. | Prix de la tonne métrique : 19.54 \$ (taxes en sus) |

R2014-10-14-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Leggett

QUE la soumission de Excavation Jacques Lirette soit retenue au prix précité pour 75 voyages de gravier.

Adopté à l'unanimité

6.5 Entériner le choix du soumissionnaire pour l'asphaltage dans la rue de la Forge

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour de l'asphaltage dans la rue de la Forge pour une surface approximative de 1300 pieds carrés

- | | | |
|----|--------------------------------------|---------------------------|
| 1. | Entretien ML : | 5600.00 \$ (taxes en sus) |
| 2. | Asphalte Bélanger : | 8000.00 \$ (taxes en sus) |
| 3. | Les Pavages et scellants 5 étoiles : | 5726.00 \$ (taxes en sus) |
| 4. | Asphalte Raymond inc.: | 3470.00 \$ (taxes en sus) |

R2014-10-14-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE la soumission de Asphalte Raymond inc. soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.6 Demande de don pour le dépouillement de l'arbre de Noël

ATTENDU que comme toutes les années madame Véronique Carrière nous fait parvenir une sollicitation pour un don pour le dépouillement de Noël;

ATTENDU que cette organisation est pour les enfants de Namur;

R2014-10-14-09 Il est proposé par madame la conseillère Josée Dupuis

QU'un don de 350.00 \$ soit remis à madame Véronique Carrière pour le dépouillement de l'arbre de Noël.

Adopté à l'unanimité

6.7 Recyclage – modification des levées pour la saison hivernale

CONSIDÉRANT que le nombre de tonnages de recyclage va toujours en augmentant;

R2014-10-14-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le ramassage des matières recyclables se fera aux 2 semaines pour la saison hivernale, débutant le 5 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité

6.8 Poste Canada – réduction des heures d'opération

ATTENDU que décision de Postes Canada de réduire les heures d'ouverture des bureaux de poste des municipalités de la MRC Papineau;

ATTENDU que le service de Postes Canada est un service de proximité essentiel offert aux citoyennes et citoyens des municipalités locales du territoire;

ATTENDU que l'accessibilité des citoyennes et citoyens au service de Postes Canada est compromise en raison des nouvelles heures d'ouverture;

PAR CONSÉQUENT

R2014-10-14-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité de Namur fasse parvenir une lettre à Poste Canada contre les réductions d'heures pour le bureau de poste de Namur.

Adopté à l'unanimité

6.9 Achat de sel à déglçage

ATTENDU que le contrat de neige a été octroyé à un sous-traitant;

ATTENDU que nous aurons besoin que d'une quantité minimale de sel;

R2014-10-14-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE la municipalité achète une quantité d'environ 15 tonnes métriques de sel avec du jus de betteraves au prix de 110.00\$ / tonne métrique non livré (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

6.10 Mise en commun des services de sécurité incendie du Nord de la MRC Papineau

ATTENDU que la résolution R2014-04-14-08 concernant la mise en commun des SSI pour les municipalités situées au nord de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une consultation auprès des directeurs de service incendie a été tenue;

R2014-10-14-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le conseil de la municipalité de Namur approuve partiellement le document de consultation

avec les résultats compilés par le directeur incendie de la municipalité Lac-Simon et déposé en date du 17 juin à l'exception des points 6 et 12.

Adopté à l'unanimité

6.11 Formation du directeur incendie

ATTENDU que le directeur du service incendie, monsieur Jean-Luc Gravel, a déposé deux (2) demandes pour suivre des formations

ATTENDU que la première formation se tiendra le 7 novembre à Drummondville et portera sur "comprendre les causes reliées aux différents appareils de chauffage au bois" au cout de 120.00\$;

ATTENDU que la seconde formation se tiendra le 16 novembre à St-Faustin et portera sur "les différentes responsabilités d'un officier" au cout de 110.00\$

ATTENDU que la formation sera défrayée par trois (3) municipalités, soit Namur, Lac-des-Plages et St-Émile de Suffolk;

R2014-10-14-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

QUE le conseil de la municipalité de Namur accepte cette demande seulement si les frais sont défrayés par les 3 municipalités en parties égales.

Adopté à l'unanimité

6.12 Redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec étudie des propositions afin de réduire, de façon durable, les dépenses publiques en fonction des priorités d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de révision permanente des programmes étudie des propositions qui décrivent quels programmes et quels organismes ont perdu de leur pertinence dans le contexte d'aujourd'hui.

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est une bureaucratie dépassée qui coûte aux contribuables québécois des dizaines de millions de dollars chaque année.

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent **de toute manière** étudier toutes les demandes reliées au zonage agricole et présenter leurs recommandations à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ce sont les municipalités qui sont vraiment au courant des situations particulières et qui sont en mesure de prendre une décision réfléchie, qui reflète les besoins régionaux.

CONSIDÉRANT le manque de prise en compte des particularités régionales dans le processus décisionnel du système de zonage agricole de la CPTAQ et le manque de marge de manœuvre laissé aux acteurs locaux pour entreprendre des interventions visant à favoriser le développement de leur milieu.

CONSIDÉRANT que les systèmes de zonage agricole présentement implémentés par la CPTAQ créent des obstacles à l'émergence de nouveaux types d'agriculture, au développement de produits originaux et à l'exploration de nouvelles possibilités commerciales (par exemple, la production biologique, l'agriculture de niche et les nouveaux produits alimentaires).

CONSIDÉRANT que le zonage agricole et son application doivent être plus à l'écoute des besoins de la population locale.

CONSIDÉRANT qu'il faut voir plus large que les enjeux agricoles pour faire croître l'économie d'une région.

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, plusieurs milliers d'hectares de la zone agricole qui sont sous la juridiction de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ne sont pas cultivés, sont abandonnés et ne sont pas utilisés pour des fins agricoles.

CONSIDÉRANT que l'application abusive par la CPTAQ de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles a un effet très négatif sur l'économie et sur la créativité agricole.

CONSIDÉRANT que le processus bureaucratique de la CPTAQ est long et coûteux uniquement dans le but de sauver quelques hectares de terrains agricoles ici et là (qui seront probablement abandonnés dans le futur de toute façon).

CONSIDÉRANT que l'agriculture québécoise doit se diriger vers une agriculture qui met en priorité la santé des écosystèmes qui la supporte, qui occupe le territoire avec des fermes de taille variable, qui remplis une diversité de fonctions, qui développe des productions diversifiées pour les gens d'ici, avec des produits alimentaires de haute qualité, tout en supportant la demande des consommateurs en plus de relever le défi constant de l'adaptation au climat, aux marchés et à la vitalité des régions.

CONSIDÉRANT que si une politique agricole ne produit pas les résultats escomptés alors qu'elle coûte des dizaines de millions de dollars aux contribuables et aux consommateurs, elle mérite d'être abandonnée et remplacée.

CONSIDÉRANT que cette remise en cause nous permettra non seulement d'avoir un État plus efficace correspondant aux besoins actuels et futurs, mais également d'ouvrir la porte à la diversité, à la créativité et à la croissance agricole et économique.

R2014-10-14-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Lorne Graham

QUE POUR CES MOTIFS,

1- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle du zonage agricole".

2- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec cette proposition de "redonner aux municipalités le contrôle des demandes d'autorisation pour l'exploitation des sablières, gravières, carrières et la réalisation de remblais en zone agricole".

3- Soumettre à la Commission de révision permanente des programmes cette proposition de "réduire grandement le mandat, le personnel et le budget de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, de façon proportionnelle à la réduction des travaux, responsabilités et dépenses qui résulteront du transfert de ce mandat aux municipalités". Ceci permettra au gouvernement du Québec de faire des économies importantes et permanentes tout en éliminant un programme qui n'a plus sa raison d'être.

4- Soumettre cette résolution à la Commission de révision permanente des programmes du gouvernement du Québec et fournir une copie de cette résolution aux députés provinciaux libéraux, ministre Martin Coiteux, ministre Pierre Moreau) par par courriel.

Adopté à l'unanimité

7 Finances

7.1 Rapport des heures cumulées

Le rapport des heures cumulées a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.2 Activités financières

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

7.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2014 totalisant un montant de 66 028.28\$.

R2014-10-14-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 66 028.28\$ est approuvé et que la secrétaire trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

8 Seconde période de l'assistance

9 Varia

10 Correspondances diverses

- 10.1 Revue de presse – De la visite de Namur À Namur
- 10.2 Revue de presse – municipalité de Boileau
- 10.3 Aide mémoire sport et loisirs – programme d'aide 2014-2015
- 10.4 Tourisme Outaouais

11 Levée de la séance

R2014-10-14-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE la séance soit et est levée à 21h30.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel, maire

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière